

N° SIRET : 21192890800014	Décision Modificative	Département : CORREZE
Etablissement : Mairie de YSSANDON	Année 2022	Poste Comptable : SCG DE BRIVE
Budget : Budget Principal	Page n° 1	Date de Séance : 09/09/2022

Virement de crédit
N° 02

## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en EXERCICE	15
PRESENTS	13
dont VOTANTS	13
votes exprimés	15
Pour	15

L'an deux mil vingt deux , le neuf septembre, le Conseil Municipal de YSSANDON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Didier DUBUIS, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02/09/2022

Etaient PRESENTS : DUBUIS Didier, VILLENEUVE Claude, PILLET Bruno, VEZINE Stéphane, GARDE Delphine, LEYMARIE Christian, AUZELOUX Christelle, VILLENEUVE Dominique, GOFFLO Sandrine, PICARDA Caroline, LEBAS Adrien, DUCHOWICZ Carine, ROUQUIE Yoann.

Etaient ABSENTS : Absents excusés : LOUBRIAT Clément a donné pouvoir à Caroline PICARDA, CAMUS Franck a donné pouvoir à Adrien LEBAS  
Absent non excusé :

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,  
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022 sont insuffisants,  
- décide de modifier l'inscription comme suit :

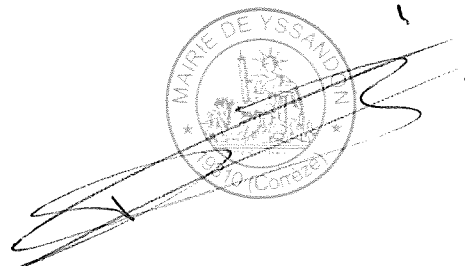
Objet de la DM : **Ajustements de crédits et nouvelles acquisitions**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS ( € )	COMPTES	MONTANTS ( € )
Matériel roulant	61551	135,00		
Intérêts réglés à l'échéance			66111	120,00
Intérêts des comptes courants et dépôts créditeurs			6615	15,00
<b>DEPENSES - FONCTIONNEMENT</b>		<b>135,00</b>		<b>135,00</b>
<b>OP : RENOV EP LA VALETTE/LE COLOMBIER</b>		<b>3 200,00</b>		
Bâtiments et installations	2041582 166	3 200,00		
<b>OP : FRIGO CANTINE SCOL</b>				<b>1 600,00</b>
Autres immobilisations corporelles			2188	1 600,00
<b>OP : LAVE-LINGE</b>				<b>600,00</b>
Autres immobilisations corporelles			2188	600,00
<b>OP : DEBROUSSAILLEUSE</b>				<b>1 000,00</b>
Autres immobilisations corporelles			2188	1 000,00
<b>DEPENSES - INVESTISSEMENT</b>		<b>3 200,00</b>		<b>3 200,00</b>

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture en date du ..../... et de la publication en date du ..../.....

A la Mairie, le 09/09/2022  
Pour extrait conforme,  
Le Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211928908-20220909-DE2022-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2022